



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Peste porcine africaine

Une campagne de communication pour sensibiliser éleveurs, chasseurs et voyageurs aux bons gestes de prévention

Paris, mardi 9 novembre 2021

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation lance, ce mercredi 10 novembre, une campagne de sensibilisation « Peste porcine africaine : agir pour prévenir » en direction des éleveurs, des chasseurs et des voyageurs qui ont tous un rôle clé à jouer dans la prévention de la maladie. Les supports de communication invitent ces trois grandes catégories d'acteurs à respecter toutes les mesures de précaution dans leurs activités quotidiennes pour ne pas introduire ou véhiculer le virus en France.

Cette campagne de communication sera relayée dans la presse agricole et spécialisée, par les filières professionnelles et par les partenaires publics et associatifs du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Maladie virale mortelle pour les porcs et les sangliers, mais sans danger pour l'Homme, la peste porcine africaine (PPA) connaît depuis plus de 3 ans une dynamique de développement inquiétante en Europe. Présente dans la faune sauvage et dans certains élevages d'Europe de l'Est depuis 2014, la maladie s'est installée depuis un an dans la partie orientale de l'Allemagne après avoir touché la Belgique en 2018. Les Caraïbes sont également concernées suite à la détection durant l'été 2021 de nombreux foyers en République dominicaine et en Haïti, plaçant les Antilles françaises en vigilance accrue.

Si la France est aujourd'hui indemne de la maladie, **la facilité du virus à se diffuser géographiquement fait peser une menace permanente sur les populations de sangliers et de porcs, ainsi que sur les filières économiques françaises.** Afin d'écartier toute contamination des populations porcines françaises, les voyageurs sont donc encouragés à limiter les contacts avec des porcs et à ne pas transporter des produits contenant du porc (hormis après déclaration préalable des produits auprès des autorités de transports).

L'apparition du virus entraînerait en effet la fermeture de marchés d'exportation vers les pays tiers pour les porcs et les produits porcins français. **Maintenir notre pays indemne de la maladie est donc primordial.**

Pour en savoir plus sur la campagne : [Peste porcine africaine \(PPA\) : agir pour prévenir](#)

Contacts presse

Service de presse de Julien Denormandie

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr
@Agri_Gouv